

Schweizerischer St.-Bernhards-Club Club suisse du Saint-Bernard

Sektion der Schweizerischen Kynologischen Gesellschaft
Section de la Société cynologique suisse

Gegründet / Fondée en 1884

Procès-verbal de la 138e assemblée générale du Club Suisse du Saint-Bernard (S.St.B.C.)

Dimanche 20 février 2022, 10.00 heures
Restaurant al Ponte, Wangenstrasse 55, 3380 Wangen an der Aare

Point 1 de l'ordre du jour :

Bienvenue, élection des scrutateurs

Le président, Andreas Leuzinger, souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée générale du Club Suisse du Saint-Bernard de cette année.

Se sont excusés :

Robert Schorer, Michael Merki, Martina Häring, Bernard et Carol Léger, Marie-Louise Bill, Marianne König, Rachel et David Lüthi, Grandjean Bernard et Liliane, Beccarelli Ivo, Spiess Hermann, Kunz Elisabeth, Henry Marie-Louise, Debrot Jean-Paul, Ege Roger, Nef Ruedi, Chomette Jaques, Vogel Anne-Lise, Vogel Barbara, Neuhaus Frederic, Brunner Annamarie et Walter, Stauffiger Liselotte et Sabine.

Le président propose Manfred Wüthrich, Frank Schneider, Anne Koch, Susanne Schneider et Ariane Uchorcak comme scrutateurs. Les membres proposés sont élus à l'unanimité par l'assemblée comme scrutateurs.

Point 2 de l'ordre du jour :

Constatation de la présence et du quorum ; approbation de l'ordre du jour.

Membres présents ayant le droit de vote :	34
Majorité simple :	18
Invité :	1

Le quorum de l'AG est mis au vote : Celui-ci est approuvé à l'unanimité.
L'ordre du jour est également approuvé à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour :

Vote du procès-verbal de l'AG ordinaire écrite du 28 février 2021.

Le procès-verbal a été publié en français et en allemand sur le site barryswiss.ch. Il est procédé au vote sur le procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour :

Propositions éventuelles des membres

Aucune proposition n'est parvenue au président avant le 31.12.2021.

Point 5 de l'ordre du jour :

Mutations 2021

Effectif des membres au 31 décembre 2021 221 membres

Admissions	12
Démissions	10
donateurs	12
Décès (déjà mentionnés dans les départs)	7

Point 6 de l'ordre du jour :

Vote sur les rapports (annexés à l'invitation à l'AG et consultables sur le site internet)

- a) Rapport annuel du président
Le rapport annuel du président, Andreas Leuzinger, est approuvé par 33 voix et 1 abstention.
- b) Rapport annuel du président de la commission d'élevage
Le rapport annuel du président de la commission d'élevage, Michael Patscheider, est approuvé par 33 voix et 1 abstention.
- c) Rapport annuel de la surveillante d'élevage
Le rapport annuel de la surveillante d'élevage, Manuela Del Medico, est approuvé par 33 voix et 1 abstention.

Point 7 de l'ordre du jour :

Élections

7a Vérificateurs des comptes

Élection des vérificateurs des comptes

Le comité propose comme suit :

Vérificateur 1 : Ursula Marchand

Vérificateur 2 : Roland Epting

Vérificateur suppléant : Sandra Binggeli

Les réviseurs sont élus avec 32 voix et 2 abstentions.

Point 8 de l'ordre du jour :

Vote sur le rapport de caisse 2021 et le rapport des réviseurs 2021 ; décharge au comité directeur

Andreas Leuzinger explique les différents postes du rapport de caisse 2021. Le S.St.B.C a réalisé un bénéfice de CHF 10`926.46 en 2021.

Le S.St.B.C a une fortune au 31.12 2021 de CHF 24`897.69.

Ueli Zollinger lit le rapport des réviseurs 2021, les réviseurs recommandent à l'assemblée générale d'approuver le rapport de caisse et de donner décharge au comité :

Le rapport de caisse 2021 est approuvé par 33 voix et 1 abstention.

Décharge est donnée au comité.

Point 9 de l'ordre du jour :

Vote du budget 2022

La caissière mentionne que la SCS augmente la cotisation par membre de 5.00 CHF. Ceci n'a été connu qu'après l'établissement du budget, raison pour laquelle les montants SKG / WUSB doivent être corrigés de CHF 2`500.00 à 3`500.00 dans le budget.

Monsieur Reto Wiederkehr le confirme, mais cette adaptation est apparemment connue depuis longtemps et a été reportée au 1er janvier 2022 par Covid-19.

Comme le club ne participe pas à la BEA Berne cette année, le montant de CHF 1`500.00 est supprimé du budget.

Ainsi, le budget 2022 est fixé à un total de CHF 24`800.00.

Le budget 2022 est approuvé à l'unanimité.

Point 10 de l'ordre du jour :

Vote des taxes d'élevage et des indemnités

Le président explique pourquoi les modifications du règlement de sélection et d'élevage doivent être adaptées. Pour le responsable d'élevage et le secrétariat, la manière dont les indemnités (par sélection, par an) doivent être versées n'est pas clairement définie. Désormais, la gestion du site barryswiss.ch et la rédaction du bulletin doivent également être indemnisées.

Madame Manuela del Medico prend la parole. Selon elle, c'est un gros travail de tout préparer avant et après la sélection, avec les formulaires, les photos, la Dogbase, les documents, etc. Jusqu'à présent, le montant était de CHF 100.00 par sélection et doit être maintenu. Si le montant était annuel, cela serait plutôt démotivant pour exercer une telle activité.

Mme Ursula Marchand, mentionne que le comité a également beaucoup de frais et de travail et qu'il n'est pas indemnisé. Il devrait y avoir un compromis entre le bénévolat et l'indemnisation.

Monsieur Roland Epting, pense qu'il faudrait séparer le site internet et le bulletin.

Monsieur Reto Wiederkehr, mentionne qu'il s'agit d'indemnisations pour l'élevage et les paniers et que le point Homepage et Bulletin n'a donc rien à faire sur cette liste.

Il pense que l'on peut également adapter les prestations extraordinaires de CHF 60.00 à CHF 30.00 par heure.

Madame Chr. Wiederkehr souhaite plus de cohésion au sein de la commission d'élevage et plus d'activités.

Monsieur Ueli Zollinger a constaté dans les comptes que les sélections d'élevage avaient un solde négatif de CHF 700.00.

Cela est difficile, car cela dépend toujours du nombre de chiens inscrits, rapporte la surveillante d'élevage. Il ne faudrait pas que les sélections ne s'autofinancent pas.

Le président remercie pour les différents apports. La proposition de procéder également à une adaptation des prestations extraordinaires n'est pas possible, ce serait une nouvelle proposition. L'assemblée ne peut voter que sur les points marqués en rouge.

La proposition du comité directeur est rejetée par 12 voix pour, 20 voix contre et 2 abstentions.

Le président en prend acte et va élaborer avec le comité un règlement sur les frais et les indemnités. Il n'est pas possible que les dépenses ne soient pas définies de manière précise et que certains puissent faire valoir des indemnités et d'autres non.

Point 11 de l'ordre du jour :

Proposition du comité directeur : Chr. Wiederkehr 50 ans d'adhésion, nomination comme membre d'honneur

Le président, au nom du comité, recommande de nommer Mme Chr. Wiederkehr membre d'honneur en raison de ses 50 ans de fidélité au club et de ses nombreuses activités en faveur du club et de la race Bernhardiner.

La proposition est approuvée par 32 voix et 2 abstentions.

Le président remercie chaleureusement l'assemblée générale pour l'approbation de la proposition et félicite Mme Chr. Wiederkehr pour sa nomination en tant que membre d'honneur.

Point 12 de l'ordre du jour :

Hommages

a) Hommage aux membres décédés

Nous avons malheureusement perdu Liselotte Gloor (membre d'honneur), Pierre Bouniol, Magda Gagnaux, Gaby Frey, Rita Aeschbacher, Christian Tessier, Minnie Hoorlings, nous avons enregistré quelques décès. L'assemblée générale se lève pour observer une minute de silence et rendre hommage aux défunts.

b) Hommage aux vétérans**25 ans d'affiliation**

Le président, Monsieur Andreas Leuzinger, annonce que Monsieur Roger Ege et Madame Anna-Maria Gigandet ne peuvent pas être présents. Les insignes d'honneur de la SCS et le certificat seront envoyés par courrier.

Monsieur Reto Wiederkehr est présent et est prié de venir à l'avant pour recevoir l'aiguille d'honneur de la SCS et le cadeau.

35 ans d'affiliation

Liselotte Stauffiger et Annegret Splinter ont été invitées mais ont un empêchement.

40 ans d'affiliation

Charles Cuenoud a été invité mais a un empêchement.

50 ans d'affiliation

Christine Wiederkehr, le président remet le cadeau et le certificat.

c) Hommage aux réussites aux examens et au travail

Malheureusement, aucune annonce de succès n'a été faite.

Point 13 de l'ordre du jour :

Manifestations / activités annuelles 2022

Le président renvoie ici encore une fois au calendrier des manifestations sur le site Internet.

Cette année, le club ne participera pas à la BEA Berne, faute de chiens et de propriétaires de chiens.

Point 14 de l'ordre du jour :

Divers

a) Informations complémentaires du comité directeur

Le président annonce que Mme Marie-Louise Henry n'a pas participé aux réunions du comité directeur durant l'année écoulée, ni à l'AG d'aujourd'hui, pour des raisons de santé. Elle recevra toutes les informations des réunions par e-mail.

Les membres sont invités à participer activement à la vie du club. Le cas échéant, d'accepter un poste au sein du comité ou de la commission d'élevage.

Ariane Uchorczak, responsable des déménagements, se retire à la fin de l'année 2022.

Le comité directeur lancera un appel dans le bulletin pour trouver une nouvelle personne. Un grand merci pour le travail accompli et à venir.

b) Contributions à des questions diverses de la part des membres

Bernhard Müller, cherche un nouveau lieu de vie pour ses 2 Saint-Bernard femelles à poil court, car sa situation privée a changé. Si quelqu'un est intéressé, qu'il s'adresse à lui. Le président lui propose de mettre les chiens en ligne sur le site barryswiss.ch s'il met des photos à disposition. Bernhard Müller supprime également son chenil avec effet immédiat, ce que nous regrettons tous.

Le président, Andreas Leuzinger, clôt l'assemblée générale à 11h00 et invite à l'apéritif offert. Il souhaite de bonnes discussions et plus tard un bon retour à la maison.

Pour l'exactitude du procès-verbal : (la version allemande fait foi) :



Andreas Leuzinger,
Président des S.St.B.C.



Patricia Epting, Secrétaire

Niederglatt, 21.2.2022